



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mariage

Question écrite n° 73548

Texte de la question

M. Axel Poniatowski appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les mariages forcés. La responsabilité pénale des individus usant de la contrainte pour parvenir à une union maritale peut être recherchée sous les incriminations de menaces sous condition, d'extorsion de signatures, de violences volontaires. Une réflexion a été engagée en vue de compléter l'arsenal répressif en vigueur. Cette réflexion a donné lieu à une proposition créant une nouvelle incrimination visant à sanctionner toute personne qui contribuerait à la célébration d'un mariage forcé, de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende, peines pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende lorsque la victime est mineure. Il souhaiterait savoir quelles suite il entend réserver à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73548

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8486